Barème et détail des cotisations annuelles des adhérents à compter du 1er janvier 2026

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 7 avril 2025

Membre adhérent « Personne physique » pour une cotisation de 150 euros

→ Participation gratuite ou, le cas échéant, au tarif « membre », à toutes les manifestations organisées par le Business-Club ;
→ Invitations ou tarif privilégié accordé pour certains événements de la Mission culturelle ;
→ Présence dans l'annuaire du BCFL ;

Membre adhérent « Personne morale » pour une cotisation 250 euros

→ Participation gratuite ou, le cas échéant, au tarif « membre », de quatre de ses représentants à toutes les manifestations organisées par le Business-Club, sauf évènement exceptionnel organisé par le Club ;
→ Possibilité pour chacun des quatre représentants de venir accompagné à certaines des manifestations quand cela est spécifié.
→ Publication d'informations importantes concernant le membre adhérent sur la section « Actualités » du site web du BCFL ;
→ Invitations ou tarif privilégié accordé pour certains événements de la Mission culturelle ;
→ Présence détaillée dans l'annuaire du BCFL en ligne (nom de l'adhérent/entreprise, logo, coordonnées, informations détaillées sur les fonctions de l'entreprise, site web de l'entreprise, lien vers les articles relatifs à l'adhérent).